

ACHAT TERRAIN POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DU BON CURE SUR S.I.N.L. - n° 1037

Le Maire expose que les travaux d'aménagement du chemin du Bon Curé entre le début de l'avenue de Génobois (côté RN 57) et la fin de cette voie près de la station de détente de GDF, sont à réaliser dans les meilleurs délais.

L'assiette de la voirie nécessite l'acquisition d'une parcelle de 1 450 m<sup>2</sup> 50 incluse dans les parcelles Z 3 et 4 lieudit Chaudeau, appartenant au Syndicat Intercommunal NANCY LUDRES dont le siège social est à l'Hôtel de Ville de NANCY.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir la parcelle de terrain décrite ci-dessus, et figurant sur le plan dont il a pris connaissance, sur le Syndicat Intercommunal al NANCY LUDRES,
- le prix d'achat sera fixé après estimation du Service des Domaines,